

Décret

Générale

modern

Décret n° 77-021/PR DU 13 AOÛT 1977 portant nomination de ministres intérimaires.

n° 77-021/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
13 août 1977

Numéro JO
n° 6 du 29/08/1977

Date du numéro
29 août 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, vu les lois constitutionnelles n° 1 et n° 2 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance LR/77-008 du 30 juin 1977

Vu le décret n 77-010 du 15 juillet 1977 portant nomination des membres du gouvernement

Vu les décisions n° 77-112/PR/CAB et 77-113/PR/CAB du 10 août 1977, portant mise en mission du président de la République et des membres du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pour compter du jour du départ en mission des ministres titulaires : — M. Moumin Bahdon Farah, ministre de l'Intérieur, assurera l'intérim du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères. _ M. Omar Kamil Warsama ministre des Travaux publics, assurera l'intérim du ministre de la Fonction publique ; _ M. Ali Mahamade Houmed, ministre des Régies industrielles, assurera l'intérim des ministres de l'Education nationale et de la Défense; — M. Ismael Ali Yousseuf, ministre de la Justice et des Affaires pénitentiaires, assurera l'intérim du ministre des Finances; _ M. Idriss Farah Abaneh, ministre de l'Agriculture et de la Production animale, assurera l'intérim du ministre du Commerce de l'Industrie, des Transports et du Tourisme

- M. Ahmed Abdallah Ahmed, ministre de la Jeunesse et des Sports, assurera l'intérim du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales. Art 2: — Le présent décret sera enregistré et publié au « Journal officiel» de la République de Djibouti.

Pour le président de la Républiqueet par ordre
le directeur de cabinet

